



Téléphone : 02.31.50.29.14
Mail : sis.cingal@wanadoo.fr

Horaires :
Lundi : 10h à 12h00 - 13h00 à 16h00
Mardi : 10h00 à 12h00 - 13h00 à 18h00

UNIQUEMENT EN LIGNE

Informations aux Parents

Mesdames, Messieurs, chers parents,

La Région Normandie est compétente dans le domaine des transports scolaires et le Syndicat mixte du Collège du Cingal assure l'organisation localement ainsi que les transports périscolaires des élèves.

L'utilisation des transports collectifs nécessite la détention d'un titre de transport dont la demande doit être effectuée en se connectant sur le site de la Région Normandie :

NOMAD.NORMANDIE.FR

et laissez-vous guider...

Cette demande doit être accomplie **entre le 13 juin au 31 juillet 2023** délai de rigueur,

Au-delà de cette période, une majoration de 20.00€ sera appliquée.

L'INSCRIPTION

- **Vous avez déjà un compte transport**, utilisez-le afin de renouveler l'inscription ou d'ajouter une demande.
- **Vous n'avez pas de compte transport**, créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez-les

La Région Normandie et le comité syndical ont fixé la participation des familles pour l'année 2023-2024 comme suit :

- **Collégiens**: 130.00 € au titre de la Région Normandie et 6.00€ au titre du syndicat du Collège, **soit un montant total de 136.00 €** (à régler lors de la demande).
- **Primaires** (élémentaires et maternelles): 65€ au titre de la Région Normandie, et 68.00€ au titre du syndicat du Collège, **soit un montant total de 133.00 €** (à régler lors de la demande).

Votre titre de transport sera envoyé à votre domicile

à compter de la mi-août 2023 et après encaissement de votre participation familiale.

Pour les familles attestant d'un quotient familial (CAF/MSA) mensuels inférieur ou égal à 500 €, la Région Normandie propose un demi-tarif sur le montant annuel de l'abonnement scolaire soit 65.00 € pour les collégiens et 32.50 € pour les primaires. Le montant dû au titre de la participation au syndicat mixte du collège s'ajoute à ces montants soit 6.00€ pour les collégiens et 68.00€ pour les primaires.

Le paiement en 4 fois sans frais est possible (en ligne avec une carte bancaire)

Aussi, des aides peuvent également être allouées aux familles des collégiens par le Département du Calvados. S'adresser au service social du collège.

Pour obtenir éventuellement une aide complémentaire pour le règlement de la participation du syndicat du collège, les parents peuvent s'adresser à la commune de leur lieu d'habitation.

Le secrétariat du syndicat mixte du Collège du Cingal, service de proximité pour l'organisation des transports scolaires, reste à votre disposition aux heures d'ouverture du syndicat pour tout renseignement complémentaire.

En cas d'intempéries et de « vigilance » décrétée par les services nationaux de la météo pour le Calvados, le ramassage scolaire ne sera pas assuré sur le secteur du syndicat. En cas de levée de vigilance, le syndicat de transport scolaire en accord avec la Région Normandie peut prendre la décision de faire circuler ou non les autocars.



Recevez les notifications instantanément en téléchargeant l'application Citykomi :
Transports scolaires Cingal
QR Code à flasher une seule fois si l'application citykomi est déjà installée dans votre smartphone via le petit appareil photo qui se trouve en haut de l'application.

Bien cordialement.

**Le Président du Syndicat
Mixte du Collège du Cingal**

Régis CROTEAU

**Fermeture du secrétariat du Syndicat
du 31 juillet au 20 août 2023**